



AVIS PUBLIC

Projet de règlement concernant la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ MRC DU ROCHER-PERCÉ

À l'ensemble des électrices et électeurs de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé

AVIS est, par la présente, donné par la soussignée de la susdite municipalité, qu'à la séance du 9^e jour d'avril 2024, le conseil municipal a adopté par résolution le projet de règlement intitulé « PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-385 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX ».

Ce projet de règlement divise le territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux et délimite ces districts de façon à assurer un équilibre quant au nombre d'électrices et d'électeurs dans chacun d'eux et quant à leur homogénéité socioéconomique. Chaque district est représenté par une conseillère municipale ou un conseiller municipal.


AVIS est aussi donné que le projet de règlement est disponible, à des fins de consultation à mon bureau, à l'hôtel de ville, aux heures régulières de bureau, à l'adresse indiquée ci-dessous.

AVIS est également donné que tout électeur ou toute électrice, conformément à l'article 17 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), peut, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, faire connaître par écrit son opposition au projet de règlement. Cette opposition doit être adressée à :

Karine Lachance
Directrice générale et greffière-trésorière
374, route 132, Sainte-Thérèse-de-Gaspé (Québec) G0C 3B0

AVIS est de plus donné, conformément à l'article 18 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), que le conseil municipal tient une assemblée publique afin d'entendre les personnes présentes sur le projet de règlement si le nombre d'oppositions dans le délai fixé est égal ou supérieur à cent (100).

Donné à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 15^e jour d'avril 2024 (2024-04-15).


Karine Lachance, directrice générale et greffière-trésorière